

**Quatrième réunion du Groupe de travail relatif au projet sur les Jugements
(du 3 au 6 février 2015)**



Rapport

Introduction

La quatrième réunion du **Groupe de travail relatif au projet sur les Jugements** (« le Groupe de travail ») s'est tenue du 3 au 6 février 2015 à La Haye, sous la présidence de M. David Goddard (QC). Le Groupe de travail était composé de 28 participants de 15 Membres¹.

Conformément au mandat que lui a confié le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (« le Conseil ») lors de sa réunion d'avril 2012², le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en rédigeant des projets de dispositions à intégrer dans un futur instrument. Il a également réfléchi aux étapes à suivre en vue de l'élaboration d'une future Convention et formule à ce sujet les propositions figurant ci-dessous.

Avancement des travaux

Lors de sa réunion, le Groupe a poursuivi l'élaboration de projets de dispositions pour une future Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements. Un accord s'est dégagé, au sein du Groupe, quant aux éléments centraux de ce projet de Convention, laquelle contribuerait considérablement à faciliter la circulation des jugements à l'échelle mondiale et améliorerait ainsi l'accès à la justice, tout en facilitant les échanges commerciaux internationaux. Le Groupe a établi un projet de texte commun qui est joint à ce rapport. Ce projet présente une architecture possible du texte ainsi que des projets de dispositions relatives au champ d'application de la Convention, aux critères de reconnaissance et d'exécution, ainsi qu'à la procédure de reconnaissance et d'exécution. Le Groupe a aussi identifié certaines questions qui nécessiteront un complément d'examen et de nouvelles discussions.

Travaux futurs

Le Groupe de travail pense être en mesure de faire avancer le projet de texte de manière à pouvoir recommander au Conseil, avant sa session de 2016, de soumettre le projet à une Commission spéciale. Ce travail nécessitera une, voire deux réunions supplémentaires du Groupe. À cet égard, le Groupe envisage, si le Conseil est d'accord, de se réunir une nouvelle fois mi-2015 et, si une deuxième réunion s'avère nécessaire, en octobre 2015.

Le Groupe de travail considère qu'il serait opportun, pour parachever ses travaux et faire les recommandations appropriées au Conseil, que le Groupe aborde des questions relevant du mandat du Groupe d'experts.

La Haye, le 6 février 2015

¹ Membres ayant participé à la réunion : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Chypre, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Suisse et Union européenne.

² Le mandat donné par le Conseil au Groupe de travail était de « préparer des propositions à soumettre pour examen à une Commission spéciale concernant des dispositions à inclure dans un futur instrument relatives à la reconnaissance et l'exécution des jugements, comprenant des filtres juridictionnels » (Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil du 17 au 20 avril 2012, para. 17). Lors de sa réunion de 2014, « [l]e Conseil a souligné l'importance de ce projet et a salué les progrès considérables réalisés par le Groupe de travail lors de sa réunion de février 2014. Il a invité le Groupe de travail à poursuivre ses travaux en suivant la voie proposée dans le Rapport de cette réunion (annexé au Doc. pré-l. No 7), qui comprend une suggestion de plan détaillant les prochaines étapes nécessaires à l'élaboration d'une Convention dans le domaine. Le Bureau Permanent en rendra compte au Conseil en 2015 » (Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil du 8 au 10 avril 2014, para. 6).